



RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01479  
Numéro SIREN : 479 458 598  
Nom ou dénomination : 2 JF ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2016 sous le numéro de dépôt 5120



*Marc Féraud*

*Expert Comptable D.P.E.*

*Commissaire aux Comptes*

5120

**SARL 2 JF ENERGIE**

**3300 Avenue Kennedy**

**Le Kennedy B6 RDC**

**83140 SIX FOURS LES PLAGES**

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire  
aux comptes sur la transformation de la société**

**2 JF ENERGIE**

**Société à responsabilité limitée**

**au capital de 8.000,00 euros**

**en Société par Actions Simplifiée**

rf

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société

**JF 2 ENERGIE**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 8.000,00 euros

en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 31 mai 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation a été appréciée eu égard à la prise en considération des derniers comptes annuels établis au 31 décembre 2015. Suite à cette appréciation et à la date de ce rapport nous sommes d'avis que la continuité de l'exploitation de la société n'est pas à remettre en cause.

## Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Marseille le 17 juin 2016

  
Marc FERAUD

Commissaire aux comptes et à la transformation